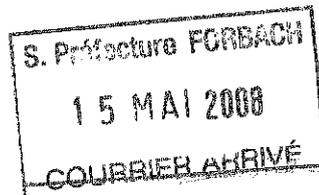


COMMUNE DE MACHEREN

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES



**Systeme d'élimination
des déchets**

Eau potable – Eaux usées

Annexé à la D.C.M. de Macheren, en date du5 MAI 2008.....,
Le Maire



B. TRINKWELL

Le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001, pris en application de la loi SRU, et retranscrit à l'article R123-14 du code de l'urbanisme, impose que figure aux annexes :

- le système d'élimination des déchets, c'est à dire les informations relatives au stockage et au traitement des déchets,
- des informations relatives aux emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, ainsi que les stations d'épuration des eaux usées.

1. Les déchets

La commune fait partie du SIVCOM (Syndicat Intercommunal de Voirie et de Collecte des Ordures Ménagères), qui gère la collecte et le traitement des déchets sur 21 communes.

La collecte des ordures ménagères est assurée par ONYX une fois par semaine.

Le tri sélectif est également géré par le SIVCOM, assuré par ONYX, avec :

- tri du papier, carton, plastique et métal dans des sacs, avec un ramassage hebdomadaire
- tri du verre dans les conteneurs à verre
- collecte de piles

Les habitants de Macheren disposent d'un accès à la déchetterie de Valmont.

A l'heure actuelle, les déchets ultimes sont stockés au centre de stockage des déchets ultimes de Téting sur Nied, et les déchets valorisables sont triés au centre de tri de Sainte Fontaine à Saint Avold. Le SIVCOM faisant partie du syndicat de Moselle Est-Forbach, les déchets fermentescibles seront méthanisés dans l'unité de méthanisation de Forbach.

Les encombrants sont ramassés une fois par mois.

2. L'eau potable

La commune est membre du Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst (SIEB).

L'eau potable provient de trois forages dans la nappe du grès vosgien, situés à Moulin Neuf (forages 1 et 2 à proximité du croisement de la RD 656 et de la RD603, et forage 3 près de la RD 603).

La station de traitement se trouve également à Moulin Neuf, et consiste en une déferisation.

Les réservoirs d'eau potable se situent à Lachambre (2x300m³), et à Guenviller (500m³).

3. Les eaux usées

La commune est membre du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Trois Vallées (SIA3V).

Une grande partie du ban communal est raccordée à un système de traitement des eaux usées.

Les eaux usées de Macheren, après déversoirs d'orage, sont pompées via 3 postes et traitées à la station d'épuration de Saint Avold. Les eaux usées de Petit Ebersviller et de Moulin Neuf sont également traitées par la station d'épuration de St Avold. Les eaux usées de la cité de Petit Ebersviller

(cité HBL) sont épurées par la station d'épuration de Folschviller. Les réseaux sont connectés à ceux de Valmont.

La station d'épuration de Saint Avoird date de 2000, et présente une capacité de traitement de 24 500 équivalents habitants. Elle traite les eaux usées selon une voie biologique complétée par un traitement physico-chimique. Les boues sont recyclées après analyse des différents paramètres (zinc, Cd, Cr, Cu, Hg, Pb...).

La station d'épuration de Folschviller a été mise en service en 2005, et présente une capacité de traitement de 15000 Equivalents habitants, pour des besoins actuels de 10 000 Equivalents habitants . Elle traite les eaux usées selon une voie biologique complétée par un traitement physico-chimique. Les boues sont séchées et valorisées par l'agriculture.

Le zonage d'assainissement collectif et non collectif indique que certains secteurs devront être assainis de façon autonome, au Sud de la RD 656 notamment (bassin versant de la Nied Allemande).